



## RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION

### DE CONDUCTEUR DE VTC

Montpellier, le 09/02/2023

## LISTE DES CANDIDATS ADMIS VTC

### Session du 05 au 07 février 2024

Numéro dossiers (N° à retrouver sur la convocation ou dossier evalbox)	Note à la catégorie « Préparation et réalisation du parcours »	Note à la catégorie « sécurité, conduite, code de la route »	Note à la catégorie « Qualité de la prise en charge et de la relation client et connaissances touristiques »	Note à la catégorie « facturation »	Note globale
0000354467PE1	3/3	5/10	3/5	2/2	13/20
0000346510PE1	2/3	6/10	3/5	1/2	12/20
0000316637PE1	3/3	6/10	2/5	1,5/2	12,5/20
0000326172PE1	3/3	4/10	3,5/5	1,5/2	12/20
0000288991TE1PE1	3/3	9/10	4/5	2/2	18/20
0000337632PE1	2,5/3	6/10	2,5/5	1/2	12/20
0000350049PE1	3/3	7/10	3/5	2/2	15/20
0000360600PE1	3/3	6,5/10	2/5	1/2	12,5/20
0000360069PE1	3/3	5/10	2/5	2/2	12/20
0000343631PE1	2,5/3	6/10	5/5	0/2	13,50/20

<b>0000328467PE2</b>	2,5/3	7/10	3,5/5	0/2	<b>13/20</b>
<b>0000372341PE1</b>	3/3	6/10	4/5	0/2	<b>13/20</b>

Les candidats admis recevront par courrier une attestation de réussite avec le relevé de note.

**Les dossiers de demande de carte professionnelle de conducteur de TAXI ou VTC devront être téléchargés sur le site internet :** <https://www.demarches-simplifiees.fr>

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique ( [www.examentaxivtc.fr](http://www.examentaxivtc.fr) ) pour se présenter à l'examen.

Toute réclamation doit être adressée, par écrit, au président de la chambre de métiers et de l'artisanat dans les deux mois à partir de la notification de la décision contestée. Aucun duplicata de grille de notation n'est fourni.